

APPEL A CANDIDATURES

POUR L'AMÉNAGEMENT
D'UNE PARCELLE EN ENTRÉE DE VILLE

REGLEMENT

**Mairie
d'Aussillon**



SOMMAIRE

I.CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
II.DEROULEMENT DE LA CONSULTATION	3
1. LES ETAPES	3
2. LE CALENDRIER PREVISIONNEL	4
III. MODALITÉS DE L'APPEL A CANDIDATURES	4
1. ELEMENTS REMIS AUX CANDIDATS	4
2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	4
3. VISITES	5
4. QUESTIONS ET RÉPONSES	5
IV. ANALYSE DES CANDIDATURES	6
1. CRITERES D'ANALYSE	6
2. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES	6
3. DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES	6

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent Appel à candidatures a pour objectif de sélectionner une proposition d'aménagement urbain pour l'aménagement de trois parcelles situées en entrée de ville sur la commune d'Aussillon.

Cette proposition d'aménagement intégrera des orientations programmatiques telles que définies dans le Cahier des Charges ainsi qu'un montage financier devant répondre aux intérêts de la Ville d'Aussillon, propriétaire de l'ensemble du site.

A l'issue de cet appel à candidatures, la sélection in fine d'une proposition n'engagera en rien la Ville d'Aussillon quant à la mise en oeuvre opérationnelle du projet formalisé. Toutefois, la Ville d'Aussillon se réserve le droit de prolonger ou non avec les lauréats de cette consultation un dialogue permettant d'approfondir les solutions d'aménagement préconisées.

PROFIL DES CANDIDATS

La présente consultation est ouverte aux opérateurs ou groupements d'opérateurs (promoteurs, investisseurs, architectes, ...) disposant de références sur des opérations d'aménagement similaires.

Le candidat devra être une personne morale ou physique de droit français.

CANDIDATURE EN GROUPEMENT

Chaque groupement devra être représenté par un mandataire. Un membre d'un groupement ne peut se présenter au titre d'un autre groupement.

II. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

1. LES ETAPES

La présente consultation, ouverte, est organisée en 4 étapes successives :

> ÉTAPE 1 : LE LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le candidat transmettra à la Mairie d'Aussillon un dossier de candidatures dont le contenu est détaillé ci-après. Ce dossier contiendra entre autres éléments un courrier dans lequel le candidat fera part de son intérêt pour le projet ainsi qu'une note synthétisant sa compréhension des enjeux et sa traduction sur esquisse.

En fonction des éléments transmis, la Maîtrise d'Ouvrage se réserve le droit de contacter les candidats afin de solliciter certaines précisions qu'il jugera nécessaires.

Le contenu du dossier de candidature à remettre est précisé ci-après.

> ÉTAPE 2 : LA DÉSIGNATION DE QUATRE LAURÉATS

Cette première étape se solde par la sélection d'opérateurs (ou de groupements solidaires) jugés crédibles pour qu'une seconde étape de consultation soit organisée.

> ÉTAPE 3 : LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION AUPRÈS DES QUATRE LAURÉATS

Les quatre lauréats présélectionnés seront admis à remettre une proposition d'aménagement sur un cahier des charges affiné.

Le contenu du dossier de l'offre à remettre est précisé ci-après.

> ÉTAPE 4 : LA DÉSIGNATION DU PROJET LAURÉAT

Le maître d'ouvrage mènera des négociations à l'issue desquelles devront être arrêtés :

- le pré-programme ;
- le calendrier prévisionnel des études et de réalisation ;
- le prix d'acquisition.

A l'issue des négociations et suivant les offres proposées, la maîtrise d'ouvrage retiendra le candidat qui aura proposé l'offre la plus adaptée à son projet afin de lui proposer de signer une promesse de

vente sur la base du prix et du pré-programme arrêté.

2. LE CALENDRIER PREVISIONNEL

La réalisation du projet est prévue selon le planning prévisionnel suivant :

- 11.09.2017 : Lancement de l'appel à candidatures - Phase 1
- 23.10.2017 : Remise des candidatures
- Novembre 2017: Désignation de quatre lauréats
- Décembre 2017 : Lancement de l'appel à candidatures - Phase 2
- Février 2018 : Désignation du lauréat

III. MODALITÉS DE L'APPEL A CANDIDATURES

1. ELEMENTS REMIS AUX CANDIDATS

Le dossier remis aux candidats comprend :

- le cahier des charges de l'appel à candidatures et ses annexes
- le présent règlement
- le règlement du PLU en vigueur ;

- un extrait de plan cadastral.

Toute information complémentaire se rapportant aux terrains mis en vente peut être demandée auprès des services de la ville d'Aussillon.

2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre de la première étape de l'appel à candidatures, les candidats devront remettre la totalité des pièces suivantes :

A. Un courrier d'accompagnement du dossier de candidature motivant l'intérêt porté par le candidat.

B. Les documents concernant leur capacité financière, leur organisation, leurs références et leurs moyens techniques et humains.

> Compétences correspondant à la nature du programme (mixité logements, activités)

> Un maximum de références d'opérations similaires achevées avec la fourniture des plans masse et programmes pour chaque référence.

> Capacités techniques et financières

> Moyens humains généraux

C. Les documents à produire par les candidats concernant leur situation juridique et administrative

> leurs dénomination détaillée, capital social, siège social, coordonnées, statuts à jour, datés et certifiés conformes par le candidat acquéreur

> l'extrait de moins d'un mois, de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalent

> le nom du (ou des) dirigeants(s), du (ou des) représentant(s) légal, ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s)

> Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

> La déclaration sur l'honneur d'être à jour de l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales ;

> La déclaration sur l'honneur d'être à jour au regard de la législation sociale et de ne

pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail ;

3. VISITES

Des visites des lieux pourront être organisées sur demande. Les candidats intéressés doivent en faire la demande auprès des services de la Ville d'Aussillon:

-par téléphone : 05 63 97 71 80

-par mail : c.cote@ville-aussillon.fr.

Par ailleurs, les visites peuvent être libres (hors ex entreprise Darmais), le terrain étant visible depuis l'espace public.

4. QUESTIONS ET RÉPONSES

Toute question relative au présent appel à candidatures sera à poser par écrit avant le 13 octobre 2017 à l'adresse suivante :

marion.petit@themelia.fr

IV. ANALYSE DES CANDIDATURES

1. CRITERES D'ANALYSE

Les candidatures seront examinées au regard de 3 critères :

- 1) Les motivations de l'équipe,
- 2) Les capacités organisationnelles, techniques et financières du groupement,
- 3) La qualité des références fournies.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la Ville d'Aussillon se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'appel à candidatures à tout moment, et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux candidatures reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

2. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature sera :

- soit envoyé par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

THEMELIA
A l'attention de Marion Petit
Maison de l'Economie
1 Avenue du Général Hoche
81012 ALBI Cedex 09

- soit adressé sous forme dématérialisée et

en format pdf à l'adresse suivante :

marion.petit@themelia.fr

La transmission des candidatures doit être effectuée sous pli cacheté portant les mentions:

« NE PAS OUVRIR
OFFRE POUR L'APPEL A CANDIDATURES
EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE TROIS
TERRAINS SITUES EN ENTREE DE VILLE
D'AUSSILLON;»

3. DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES EST FIXEE AU :

23 OCTOBRE 2017 À 17H.

Les candidatures qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus (la date retenue est celle de réception et non celle d'envoi).